

DÉLIBÉRATION N°DL20250178 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 02 DÉCEMBRE 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/11/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 8 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h42) ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 20h18, de 20h32 à 22h18) ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 18h45) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h20) ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 20h45) ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

- Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h42)
- Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (de 20h18 à 20h32, et à partir de 22h18)
- M. Philippe PARET a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h45)
- Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO
- Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
- M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 18h43)
- M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 23h20)
- M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 20h45)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAINT-CHAMOND ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON BASKET (SCABB) AU TITRE DE LA FORMATION POUR LA SAISON 2025/2026

M. Daniel FAYOLLE expose ce qui suit :

L'association Saint-Chamond Andrézieux - Bouthéon Basket (l'association SCABB) représente pour la Ville de Saint-Chamond un vecteur de communication essentiel, contribuant largement au rayonnement de notre territoire.

La présente délibération vise à définir les conditions de soutien à l'association SCABB, en tenant compte à la fois de l'attractivité qu'elle génère pour le territoire et des actions concrètes qu'elle met en œuvre.

Dans le cadre de sa politique de soutien au sport de haut niveau et à la formation des jeunes talents, la Ville de Saint-Chamond souhaite formaliser son partenariat avec l'association SCABB par la signature d'une convention. Celle-ci fixera des objectifs qualitatifs, notamment en matière de formation des jeunes, de détection des talents et de promotion des valeurs citoyennes.

Cette convention conclue pour la saison sportive 2025/2026 précise ainsi l'engagement de l'association SCABB à pérenniser sa politique de formation des jeunes et à contribuer au rayonnement et à l'animation de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 contre

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention d'objectifs entre la commune de Saint-Chamond et l'association Saint-Chamond Andrézieux-Bouthéon Basket (SCABB) telle que présentée ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs correspondante et tout document s'y rapportant.
- **d'autoriser** le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € à l'association SCABB dans le cadre de la saison 2025 / 2026 suivant les modalités prévues par la convention,
- **d'imputer** la dépense correspondante au chapitre 65 du budget principal de la commune.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/12/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne